



HAL
open science

Introduction. Quand l'Algérie proteste: le Maghreb au prisme du hirak algérien

Thierry Desrues, Eric Gobe

► To cite this version:

Thierry Desrues, Eric Gobe. Introduction. Quand l'Algérie proteste: le Maghreb au prisme du hirak algérien. *L'Année du Maghreb*, 2019, II (21), pp.9-24. 10.4000/anneemaghreb.5021 . halshs-02424100

HAL Id: halshs-02424100

<https://shs.hal.science/halshs-02424100>

Submitted on 26 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction. Quand l'Algérie proteste : le Maghreb au prisme du *hirak* algérien¹

Thierry Desrues* et Éric Gobe**

De manière générale, les périodes de succession, en tant que moments test de la légitimité des régimes autoritaires, constituent des phases délicates à gérer pour les gouvernants. Certains y réussissent mieux que d'autres au Maghreb, comme sous d'autres cieux.

Au tournant des années 2000, un demi-siècle après les indépendances, des analystes des successions au Maroc, en Jordanie et en Syrie observaient que les monarchies avaient consolidé leur dynastie respective, tandis que le choix de Bashar Al-Assad pour succéder à son père en Syrie confirmait les dérives dynastiques qui travaillaient les régimes « républicains » de la région (Leveau et Hammoudi, 2002).

Une décennie plus tard, la vague de contestations des « Printemps arabes » rappelle que la variable temporelle, comprise comme la durée de régimes identifiés à leur autocrate (42 ans pour le colonel Kadhafi en Libye, 34 ans pour Ali Abdallah Saleh au Yémen du nord, puis dans le Yémen réunifié, 31 ans pour Moubarak en Égypte, 23 ans pour Ben Ali en Tunisie) constitue un élément de l'évaluation de la fragilité de la légitimité de ces pouvoirs républicains.

Cela ne signifie pas pour autant que les monarchies d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient échapperaient, comme par enchantement, à des mobilisations multisectorielles, c'est-à-dire à des mouvements de protestation participant au « désenclavement des espaces de confrontation » (Dobry, 1986) et, par conséquent, susceptibles d'emporter leurs dirigeants. Toutefois, leur caractère héréditaire apparaît comme un mode de dévolution du pouvoir « normal », préalablement organisé selon des procédures et un protocole prévu par le pacte fondamental de la « nation ». De ce point de vue, depuis 1962, le régime monarchique marocain a inscrit, dans le texte constitutionnel, la règle de la succession royale par ordre de primogéniture mâle.

C'est à partir des années 1990 que Hassan II cherche à tourner la page des années de plomb et à assurer sa succession. Il ouvre alors une phase de décompression autoritaire (réforme constitutionnelle, formation d'un gouvernement associant l'opposition, participation des islamistes aux élections, reconnaissance des causes féminines, amazighes et des défenseurs des droits humains) qui donne à penser aux Marocains que la Monarchie est à l'écoute de ses sujets et que des réformes sont possibles.

Mohammed VI, qui lui succède en 1999, réalise des gestes à haute portée symbolique qui vont dans ce sens (le retour de l'opposant historique, Abraham Serfaty, la libération du leader islamiste, Abdessalam Yassine, le renvoi du tout puissant ministre de l'Intérieur, Dris Basri). Il se réapproprie en partie les revendications des mouvements sociaux, que ceux-ci dénoncent la hausse du coût de la vie et la pauvreté ou qu'ils possèdent un fort potentiel de polarisation sociétale. Cependant, face au déclin des partis politiques traditionnels, à la montée de la formation islamiste du Parti de la justice et du développement (PJD), à la présence croissante, dans les divers secteurs de la société, de l'organisation islamiste non-reconnue, Justice et Bienfaisance et, *last but not least*, à l'apparition d'une menace terroriste d'inspiration jihadiste, le successeur de Hassan II entend agir en tant que « Monarque exécutif ». Aussi prend-il des mesures qui vont dans le sens d'un renforcement de l'autoritarisme accompagné par la création d'un parti du « Palais » à vocation hégémonique et le recours à l'expertise du monde des affaires et des grands corps d'État. Cela n'empêche pas le Maroc d'être touché par les mobilisations du « Printemps arabe » que la Monarchie neutralise à travers une

¹ Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats du projet de recherche « Crise et représentation politique en Afrique du nord. Dispositifs institutionnels et contestation » (CSO2017-84949-C3-2-P) financé par le ministère espagnol de l'Économie, de l'Industrie et de la Compétitivité (MINECO), l'Agence nationale de la recherche (AEI) et le Fonds européen de développement régional (FEDER, UE)(2018-2021).

* Chercheur, IESA-CSIC, Cordoue, Espagne.

** Directeur de recherche, IREMAM, Aix Marseille Université/CNRS, Aix-en-Provence, France.

offre de réforme constitutionnelle et des élections anticipées gagnées par le PJD. Une fois la tourmente protestataire passée, Mohamed VI revêt de nouveau les habits du « Monarque exécutif ». Toutefois, l'émergence de deux contestations d'envergure dans le Rif et à Jerada en 2016 et 2017 montre les limites de ce mode de gouvernance qui donne un poids croissant aux services de sécurité et à l'appareil judiciaire dans la gestion des mouvements protestataires, au détriment des partis politiques et des organisations de la « société civile ».

En Tunisie, depuis le milieu des années 2000, la question lancinante de la succession d'un président Ben Ali vieillissant et les ambitions de sa belle-famille amenaient à s'interroger sur la durabilité du régime. La perspective de voir la coterie mafieuse entourant le président Ben Ali accéder au sommet de l'État apparaissait insupportable à différentes catégories sociales de la population tunisienne, y compris chez une partie de l'oligarchie au pouvoir pour qui les Trabelsi (la belle-famille) n'étaient que des parvenus. Dans une telle configuration, la base de légitimité du régime paraissait de plus en plus friable. Par ailleurs, la dégradation de la situation sociale, notamment dans les régions centrales du pays, conduisaient des chercheurs comme Larbi Chouikha et Vincent Geisser (2010) à s'interroger sur les contours d'un mouvement protestataire susceptible d'ébranler les bases du régime.

En Algérie, le président Bouteflika, élu en 1999, aurait dans les années 2000 consolidé son pouvoir et celui de son clan (Dris, 2015). Cependant, la dégradation de son état de santé a contribué à alimenter les supputations autour de la question de sa succession, ainsi que des luttes de clans et des manœuvres au sein de l'entourage présidentiel. Dans ce contexte, la déclaration de la candidature à sa succession d'un Abdelaziz Bouteflika moribond apparaît comme la manipulation de trop d'un entourage prêt à se maintenir à tout prix au pouvoir. Elle a constitué « l'accident initial » (Veyne, 1979, p. 79), le « choc moral » (cf. *infra* Naoual Belakhdar) qui a abouti au surgissement du *hirak* (littéralement mouvement en arabe).

La question de la succession met ainsi à nu les divisions entre les différents membres de la coalition gouvernementale incapable de « trouver un successeur » et en proie à un affaiblissement de ses « ressources symboliques et matérielles » (cf. *infra* Naoual Belakhdar). La crise de succession latente depuis au moins 2013, qui a éclaté au grand jour en février 2019, a non seulement confirmé la vacuité des dispositifs démocratiques, mais aussi le contrôle de la présidence de la République par un « clan », selon l'expression consacrée, dont le noyau est incarné par le frère du président de la République, Saïd Bouteflika, faiseur d'élections, de fortunes et, en dernier ressort, par les principaux généraux de l'armée dont le chef d'état-major, Ahmed Gaid Salah.

Par-delà l'aléa déclencheur du mouvement de protestation algérien, les contributions présentées dans ce numéro s'interrogent sur les crises des régimes politiques et les mouvements sociaux qui les accompagnent. Ce faisant, elles sont riches d'enseignement quant au fonctionnement des régimes politiques maghrébins. Le mouvement algérien actuel offre l'occasion aux chercheurs en sciences sociales de le comparer aux mobilisations connues par la Tunisie et le Maroc, plus particulièrement depuis « les printemps arabes » de 2011 qui ont conduit à la chute du régime de Ben Ali en Tunisie et à des ajustements constitutionnels et électoraux au Maroc.

Si la contestation du président Bouteflika était prévisible, en cas de candidature à un cinquième mandat – des voix s'étaient déjà élevée en 2013 et 2014 contre un quatrième mandat, puis au long de l'automne et de l'hiver 2018-2019 – c'est l'ampleur de la mobilisation qui a été une surprise.

Le rejet de la candidature de Bouteflika correspond à une insurrection contre les faux-semblants du « zaïmisme » d'État (Camau, 2011). Si « gouverner c'est faire croire », pour reprendre la fameuse formule de Machiavel dans *Le Prince*, les mises en scène du pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika durant l'année précédant l'annonce de sa candidature à l'élection présidentielle ont non seulement tourné à vide, mais ont de surcroît contribué à fabriquer des images destructrices de son autorité et de sa légitimité : en mai 2018, l'offrande d'un cheval par des élus locaux à un président incapable de se déplacer pour recevoir ce présent s'est muée en une cérémonie de don à un moribond représenté par son portrait, devenu le symbole de la vacuité de son pouvoir. Le rejet de ce qui apparaissait comme une présidence à durée indéterminée mise au service d'une succession quasi-dynastique au

sein du clan familial du zaïm (au profit de son frère Saïd Bouteflika) ou dans les entourages tirant leurs ressources de leur proximité avec le chef de l'État, a joué le rôle de catalyseur dans la montée en puissance et l'élargissement de la révolte.

Les textes présentés dans ce numéro s'interrogent sur les facteurs qui rendent possible l'émergence d'actions collectives d'ampleur en Algérie, en particulier et au Maghreb, de manière générale. Les contributeurs s'intéressent, à la fois, à la crise institutionnelle consécutive au hirak et aux imaginaires véhiculés par les slogans et par les revendications des protestataires.

Leurs réflexions débouchent sur un questionnement autour des rapports ambivalents des populations maghrébines vis-à-vis de l'État, perçu à la fois comme un appareil de coercition mis au service d'une coalition dirigeante coupée de la société et comme un distributeur de ressources contribuant à satisfaire leurs besoins essentiels. Cette ambivalence apparaît comme générant de fortes tensions dans les relations qu'entretiennent les gouvernants avec les populations des « marges »². Au paternalisme plus ou moins « bienveillant » des premiers, les secondes leur opposent des « droits moraux » « perçus comme autant de devoirs des gouvernants » (Camau, 2018). Or, le refus de la part des dirigeants de reconnaître lesdits droits est susceptible, en fonction de la conjoncture sociopolitique, de déboucher sur des mouvements de protestation, de plus ou moins grande ampleur, dans des territoires ségrégués qu'il s'agisse de régions ou de quartiers périphériques.

Des régimes politiques en crise ? Les mouvements de protestation face au pouvoir

Comment qualifier le mouvement de protestation algérien ? Est-ce une révolution, une révolte, une rébellion, un soulèvement ? Difficile de répondre, bien que l'on trouve ces notions dans les contributions des uns et des autres. L'incertitude propre à la dynamique actuelle de l'action collective algérienne rend aléatoire tout pronostic quant à son issue politique. Dans sa tentative de relier les événements en cours aux enseignements des principales théories anglo-saxonnes des mouvements de contestation (mobilisations des ressources, théorie du conflit et théorie des cadres, etc.) Frédéric Volpi (cf. *infra*) s'y essaie en mettant en exergue le fait que le « caractère épisodique » (les manifestations se déroulent chaque mardi pour les étudiants et le vendredi pour l'ensemble de la population) et « pacifique du mouvement » ne crée pas les conditions de l'exercice d'une forte pression sur le régime et, par là même, n'entame pas « de façon significative les ressources économiques et sécuritaires du régime ».

Une situation révolutionnaire ?

Certes, l'usage par les manifestants algériens en 2019 et marocains, depuis les protestations dans la région du Rif de la fin octobre 2016 au début du mois de juillet 2017, du terme hirak renvoie à des mobilisations d'envergure, mais comme le rappelle Mounia Bennani-Chraïbi dans son étude de la trajectoire contestataire marocaine (cf *infra*), au-delà de l'hypothèse d'une modularisation du répertoire d'action privilégié par les contestataires, il ne dit rien ni des modalités routinières de celui-ci ni des instruments et moyens mis en œuvre par le régime pour tenter de museler la contestation.

La classique distinction opérée par Charles Tilly entre « situation révolutionnaire » et « issue révolutionnaire » peut aider à y voir plus clair. Une situation révolutionnaire implique une fracture au sein du régime qui elle-même débouche sur « une souveraineté multiple » dans laquelle deux ou plusieurs « blocs » entrent en conflit pour « contrôler l'État » ou « être l'État » (Tilly, 1993, p. 32). Charles Tilly identifie trois éléments qui feraient la spécificité d'une situation révolutionnaire : « 1.

² Entendues ici comme les marges de l'État, c'est-à-dire comme « désignant d'une part des espaces économiquement, socialement et/ou politiquement défavorisés et renvoyant d'autre part au caractère négocié, contesté et "en devenir" de l'autorité étatique » (définition donnée par F. Steputtat, cité par Belakhdar, 2015, p. 28).

Apparition de candidats ou de coalitions de candidats au pouvoir, qui avancent des prétentions concurrentes au contrôle exclusif de l'État ou d'une de ses composantes. 2. Ralliement à ces prétentions d'une fraction significative des citoyens. 3. Absence chez les détenteurs du pouvoir, de la capacité ou de la volonté de réprimer la coalition oppositionnelle et/ou le ralliement à ses prétentions ». Quant à l'issue révolutionnaire, elle implique un « transfert durable de pouvoir » (*ibid.*, p. 41) qui est alors contrôlé par des membres de « la coalition révolutionnaire ».

Au jour où nous rédigeons ces lignes (dernière semaine d'octobre 2019), l'Algérie ne connaît ni souveraineté multiple ni un transfert du pouvoir. Certes, la mobilisation populaire a abouti au renoncement par le président Bouteflika à briguer un cinquième mandat, puis à sa démission et enfin à l'annulation du scrutin présidentiel prévu le 18 avril 2019.

En fait, les luttes au sein de la coalition dirigeante ont débouché sur l'élimination de certains de ses éléments et ont replacé la colonne vertébrale du régime politique, c'est-à-dire l'armée, sur le devant de la scène politique officielle en la personne du chef d'état-major et vice-ministre de la Défense, Ahmed Gaid Salah. Le haut commandement détient désormais ouvertement le pouvoir politique et refuse la mise en place d'institutions de transition qui pourraient s'autonomiser et exiger qu'il rende des comptes. *A fortiori*, il rejette l'élection d'une Assemblée constituante, au nom de l'ordre constitutionnel qu'il détourne à son profit et exige la tenue d'élections présidentielles dans les délais les plus brefs. (cf. *infra*, Mouloud Boumghar).

Mais à l'entrée de l'été, seule la fraction de l'élite gouvernementale la plus liée au clan du président Bouteflika est éjectée de la sphère du pouvoir. Dans le même temps, comme le note Mouloud Boumghar (cf. *infra*), les poursuites pénales à l'encontre « de figures du régime » n'ont guère contribué à désamorcer la contestation qui dénonce le maintien au pouvoir du « gang » et refuse le déroulement d'élections présidentielles. Faute de candidats, les élections fixées d'abord au 4 juillet puis au 15 septembre sont reportées *sine die*. *In fine*, la date du 12 décembre fixée par Ahmed Gaid Salah apparaît comme un ultimatum. Cette fois-ci, les candidatures issues principalement du personnel politique lié aux gouvernements successifs de Bouteflika sont au rendez-vous.

Le hirak algérien apparaît comme un mouvement de protestation acéphale, sans leadership identifié. Il partage cette caractéristique avec de nombreux mouvements sociaux (comme ceux qui ont surgi au Liban ou au Chili en octobre 2019), ainsi qu'avec le soulèvement tunisien de 2010-2011 (Baduel, 2019) ou le Mouvement du 20 Février au Maroc en 2011 (Desrues, 2012). Peut-on pour autant dire que le hirak algérien est spontané ? Les recherches les plus récentes sur les mouvements sociaux sont méfiantes à l'égard du spontanéisme. Dans ses travaux sur la Tunisie, le politiste Choukri Hmed (2019) conteste ce qu'il appelle les « vertiges du spontanéisme culturel ». Ce schème interprétatif envisagerait « la mobilisation comme une réponse presque automatique [des protestataires] face à la dégradation de leurs conditions de vie et de leurs anticipations de progrès social ». Ce faisant, il fait la part belle à « l'héroïsme des acteurs ; à leur jeunesse, à leurs frustrations et leurs ressentis individuels ». Même si les mobilisations populaires tirent leur force d'un mécontentement lié à leur perception de l'injustice sociale, il est souvent impossible de leur attribuer de manière rigoureuse un « statut causal » (*ibid.*).

Pour tenter d'échapper à cet écueil, les contributeurs de ce numéro s'interrogent moins sur les origines du hirak algérien qu'ils ne s'attachent à cerner les éléments qui, depuis 2014, ont contribué à miner la cohésion du régime algérien et aident à comprendre la dimension massive des actions collective depuis février 2019. *In fine*, ils s'inscrivent dans une perspective processuelle visant à saisir les interactions entre les dynamiques contestataires et l'action publique des gouvernants vis-à-vis du hirak.

Louisa Dris-Hamadouche et Chérif Dris notent, à ce propos, que « ni les acteurs civils, ni les partis de l'opposition n'ont pris part à l'organisation de ce soulèvement ». De ce point de vue, le hirak

apparaît comme une « révolution civique » qui ne s'est pas transformée en une « révolution politique » (Chazel, 2002)³.

Huit mois après le début de la contestation, bien que le régime ait donné parfois le sentiment de chanceler, l'absence d'une offre politique reconnue et de porte-parole légitimés par le mouvement, rend l'issue de la crise incertaine et tout pronostic risqué. La défiance envers les partis politiques qui ont participé au jeu électoral et les organisations de masse comme les syndicats, ainsi que la méconnaissance par la population des quelques organisations indépendantes et non corrompues participant au hirak sont le symptôme de la marginalisation du personnel politique (Dris Hamadouche et Dris, cf. *infra*) et des entraves au développement de la société civile (Thieux, 2018). Le niveau élevé d'exigence des manifestants – exprimé par le slogan « qu'ils dégagent tous ! » – en l'absence de leaderships individuels ou collectifs conduit à l'impuissance. Le hirak n'a pas pu ou su secréter des représentants légitimes susceptibles de jouer un rôle d'intermédiaires, afin de mener des tractations politiques entre les parties prenantes pour assurer une « transition » pacifique et proposer une sortie offrant des garanties et du temps aux militaires.

Aussi, *a priori*, l'absence de porte-parole au sein du hirak est un atout pour le régime dans la mesure où elle lui permet d'écarter toutes négociations avec une hypothétique coalition protestataire, mais dans le même temps, il se retrouve dans l'impossibilité de coopter et de clientéliser un inexistant leadership oppositionnel. Dans ce type de configuration, le pari d'Ahmed Gaid Saleh de tout miser sur la tenue d'une élection présidentielle (un peu comme l'avaient fait les « généraux janviéristes » en organisant des élections présidentielles avec une pluralité de candidatures en 1995) est loin de mettre fin aux incertitudes et aux revendications concernant le futur régime politique algérien.

Slogans, discours et temporalités du hirak algérien : convoquer le passé pour réinterpréter l'avenir

Bien que sans représentants légitimes, les manifestants ont progressivement structuré leurs revendications. Ils expriment désormais des demandes articulées autour de l'exigence de la mise en place d'une deuxième République incarnée par un « État civil » (*dawla madaniyya*) – opposé à un « État militaire » – se chargeant d'assurer l'égalité entre les citoyens algériens. Alors que « la problématique de la lutte pour la liberté religieuse et l'égalité citoyenne des membres de minorités religieuses » n'est pas « au centre des revendications affichées par le hirak » (cf. *infra* Zohra Aziadé Zemirli), la question du pluralisme religieux et la non-instrumentalisation de l'islam à des fins politiques n'en est pas moins posée par certains intellectuels et des activistes minoritaires, promoteurs de la séparation entre la religion et l'État.

Elle apparaît aussi à la suite de l'irruption de deux types de slogans et de discours dans les manifestations du mois de mars : d'abord, ceux reprenant les énoncés des partisans du Front islamique du salut (FIS) à la fin des années 1980 ; ils constituent un signal de la présence de l'islamisme, toujours perçu comme une menace par les tenants du pluralisme confessionnel. Ensuite, les slogans et les discours portés par des acteurs politiques ayant soutenu le régime algérien qui, dans les manifestations et les médias, associent le réformisme musulman de Ben Badis au déclenchement de la guerre de libération nationale, le 1^{er} novembre 1954 (*badissiyya-novembria*). Ce référentiel historique polémique apparaît alors comme encouragé en sous-main par les dirigeants actuels dans l'optique d'introduire des ferments de conflits idéologiques et politiques au sein du hirak (cf. *infra*, Louisa Dris-Hamadouche et Chérif Dris et Mohand Tilmatine)

Force est de constater que les revendications et les slogans se sont radicalisés au fur et à mesure du déroulement du hirak. On est passé du rejet du cinquième mandat (« Il n'y aura pas de cinquième mandat, Bouteflika », « L'Algérie est une république, pas une monarchie ») à l'exigence « d'un changement radical du système politique » résumé par le slogan « *yatnahaw ga'* » « qu'ils dégagent »

³ Selon Charles Maier (cité par Chazel, 2002), l'ampleur de la mobilisation populaire dans les mouvements de contestation est le critère qui permet de définir les situations révolutionnaires. Il faut dès lors cerner les modes, les rythmes et les étapes de cette mobilisation plutôt que les causes ou les conséquences.

(cf. *infra* Naoual Belakhdar). Autrement dit, des slogans déjà politisés ont pris une teinte plus « révolutionnaire » allant dans le sens de la revendication d'un transfert du pouvoir. Les manifestants ont convoqué la référence à l'histoire de la « guerre de libération nationale », elle-même subsumée dans la « révolution » (*thawra*) dont ils se présentent comme les continuateurs. Aussi, le slogan « Le Peuple veut l'Indépendance » exprime-t-il « la volonté de renouer avec les promesses d'émancipation, de dignité, de justice et de liberté » (*Ibid.*).

Les protestataires ont élaboré ainsi un contre-discours à celui proposé par la coalition dirigeante qui avait porté Abdelaziz Bouteflika au pouvoir. La mise en scène de l'accession de ce dernier à la présidence de la République visait à restaurer un ordre politique mis à mal par la guerre civile des années 1990 en mettant en avant la légitimité historique de l'ancien combattant devenu ministre des Affaires étrangères de Boumédiène, symbole de la continuité avec un passé glorieux dont il était le restaurateur (Serres, 2014). C'est précisément ce récit mythique que le *hirak* a complètement rendu obsolète.

En s'appuyant sur les notions de « régime d'historicité » (Hartog, 2015), de « champ d'expérience » et de « d'horizon d'attente » (Kosselleck, 2016), Giulia Fabbiano (cf. *infra*) s'intéresse à la manière dont les manifestants algériens pensent leur rapport au temps ou, plus précisément, comment ils articulent passé, présent et avenir pour penser leur agir collectif. L'autrice se propose non pas de débattre de la temporalité du mouvement protestataire – il est difficile de préjuger du devenir du *hirak* –, mais plutôt de le considérer « dans le temps immédiat de l'évènement » comme une « brèche dans l'intervalle entre le passé révolu et l'avenir infigurable » (Arendt, 1989).

Ce passé actualisé se retrouve dans le *hirak* algérien de Paris (cf. *infra*, Le Saout). Ce mouvement de protestation en contexte diasporique s'est d'ailleurs déroulé en quasi-concomitance avec les mobilisations en Algérie. Les divers collectifs militants, qui ont pris l'initiative d'organiser les manifestations sur la place de la République ou sur la place de la bataille de Stalingrad, inscrivent leurs actions dans le prolongement des mobilisations se déroulant sur le territoire algérien. Ce timing a une signification politique : il convient de ne pas apparaître comme un *hirak* de l'étranger. Dans le même temps, les collectifs organisateurs se veulent ouverts à la diversité des courants idéologiques et politiques algériens. Comme le note Didier Le Saout (cf. *infra*), « l'enjeu sur la place publique tient avant tout à la performativité dans le temps présent, les idéologies et l'engagement dans les organisations politiques jouant un rôle accessoire ». Cela n'empêche pas des collectifs de rejeter certains courants politiques, notamment le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) porteur d'un programme séparatiste eu égard à la nation algérienne.

Aussi, le *hirak* algérien n'échappe-t-il pas à la problématique des revendications identitaires. D'ailleurs, l'irruption de l'étendard amazigh aux côtés du drapeau national algérien, dès les premières manifestations a signifié, à la fois, l'irruption d'un emblème associé aux régions berbérophones et la conquête d'un « nouvel espace symbolique » (cf. *infra*, Mohand Tilmatine). Bannière de la lutte pour l'amazighité et contre la répression du pouvoir central, le drapeau amazigh s'est transformé dans les années 2000 en « un symbole populaire de l'unité nord-africaine ». Ainsi la proclamation de son interdiction par le général Ahmed Gaid Salah en fait le symptôme d'« une volonté de maintenir un contrôle sans partage sur les représentations symboliques de la légitimité nationale qui doivent uniquement échoir à l'emblème national algérien » (*Ibid.*).

Bien que le tamazigh ait été constitutionnalisé en Algérie comme étant « également langue nationale et officielle », la Constitution de 2016 précise que « l'Arabe demeure langue officielle de l'État » et que, par conséquent, la seconde langue officielle « ne sera pas utilisée dans les correspondances de l'État algérien » (Dris, 2017, p. 249). En fait, si la reconnaissance de la langue amazighe n'est pas vraiment endossée par le régime, le drapeau amazigh, lui est rejeté. L'interdiction de l'emblème symbole d'une identité culturelle et linguistique prégnante dans plusieurs régions (Aurès, Kabylie, Mzab en Algérie, mais aussi le Rif, le Moyen Atlas ou le Souss au Maroc) signifie la perdurance en Algérie de la formule politique unanimiste qui a marqué les pays du Maghreb à l'indépendance (cf. *infra*, Mohand Tilmatine).

Des mouvements sociaux territorialisés : le Maghreb, des marges au centre

De manière générale, la question de l'emblème amazigh renvoie aux relations des États centraux du Maghreb à leurs périphéries. Or, les informations sur les manifestations en Algérie diffusées par les médias depuis le 22 février, se rapportent essentiellement à la capitale, Alger. Ce tropisme métropolitain ou urbain a déjà été souligné par divers travaux relatifs aux mobilisations protestataires de 2011, notamment au Maroc. Dans ce pays, ce sont surtout les grands centres de pouvoir politico-administratif (Rabat) (Desrues, 2012) et économique (Casablanca) (Bennani-Chraïbi et Jeghlaly 2012) qui ont retenu l'attention des chercheurs. Toutefois, cet intérêt particulier n'est pas complètement dénué de fondement dans la mesure où s'y sont déroulées les mobilisations avec les effectifs les plus importants. En Tunisie, les travaux ont plutôt mis l'accent sur le fait que le mouvement protestataire qui a conduit à la chute du régime de Ben Ali est parti, en décembre 2010, des régions rurales et marginalisées du centre-ouest du pays (Allal, 2012 ; Gana, 2018 ; Lahmar, 2014).

Toutefois, les mobilisations des marges ne signifient pas pour autant l'affirmation par les populations de régions ségréguées de velléités sécessionnistes, bien au contraire, dans la majeure partie des situations, elles renvoient à des revendications d'intégration et de reconnaissance des demandes spécifiques des populations locales dans l'ensemble national.

Tunisie : une révolution des marges ?

Tout en évitant de tomber dans les travers d'une approche déterministe structurale se contentant d'analyser les mobilisations populaires comme la conséquence nécessaire de diverses formes d'inégalités (sociales, spatiales), certains auteurs insistent sur le fait que les inégalités régionales sont d'autant plus importantes à pointer pour comprendre les dynamiques des soulèvements de 2010-2011 que la carte de la contestation de la fin du régime de Ben Ali se confond avec celle des inégalités géographiques entre territoires (Allal, 2012, p. 824). La sociologue Alia Gana (2018, p. 58), met l'accent sur l'« exacerbation des tensions sociales » et « la dégradation des conditions de vie » dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et de Kasserine depuis les fin des années 2000 pour rendre compte du soulèvement de décembre 2010-janvier 2011. Quant à Pierre-Robert Baduel (2019, p. 67), il attache de l'importance « au fait que l'insurrection de 2011 est née dans une région rurale » ou plus précisément dans « un ensemble régional [...] socioéconomique composite » (*ibid.*, p. 69) marqué par un agro-pastoralisme bousculé par la pénétration d'une agriculture capitaliste intensive et par un secteur minier phosphatier (pour le gouvernorat de Gafsa) en proie à des restructurations et à une rationalisation des conditions de production.

À la fin des années 2000, l'accroissement de l'endettement des paysans a créé une situation favorable à la mise en œuvre d'une politique d'expropriation. Pour protester contre cette dernière, les petits propriétaires ont répondu en organisant en juin et juillet 2010 des *sit-in* et des marches (Gana, 2018, p. 61). Ainsi se sont mis en place certains réseaux⁴ par lesquelles est passée l'insurrection de fin 2010-début 2011 à Sidi Bouzid, puis à Kasserine.

À cette exacerbation des tensions sociales est venue s'ajouter la baisse des ressources clientélistes distribuées par le parti dirigé par le président Ben Ali (le Rassemblement constitutionnel démocratique-RCD) au gouvernorat de Sidi Bouzid, région considérée comme fidèle au régime (Lahmar, 2014). Or l'affaiblissement des capacités redistributives du parti du président concomitant au départ de vieilles notabilités locales du RCD a débouché sur le remplacement de ces dernières par de jeunes « responsables en quête de pouvoir ». Sans « crédibilité auprès de la population » (Ben Jelloul, 2014) ni entrées chez les caciques du parti, ces nouveaux responsables ont été incapables de jouer un rôle de médiateur entre les autorités publiques et les protestataires. Aussi la révolte

⁴ Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule (2003, p. 101), reprenant à leur compte les travaux de la sociologue Vera Taylor, insistent sur la nécessité de prendre en compte « la survivance de réseaux activistes et le maintien de savoir-faire protestataire [...] et la promotion d'une identité collective » dans la compréhension des mouvements sociaux.

s'est-elle diffusée rapidement et est sortie de son bassin d'origine. Elle a ainsi contribué à la désagrégation rapide de la coalition dirigeante qui a débouché sur le départ de Ben Ali du pays. Toutefois, la chute du régime autoritaire n'a pas modifié fondamentalement le rapport des mouvements protestataires à l'État tunisien. Dans la Tunisie post-2011, « l'allégeance à la personne des gouvernants », comme sous les régimes de Bourguiba (1956-1987) et de Ben Ali (1987-2011), « trouve sa contrepartie dans l'allocation de ressources susceptibles de contribuer à un mieux-vivre » (Camau, 1990, p. 75). Dans ce type de configuration, l'allégeance des gouvernés à l'égard des gouvernants demeure fragile, car exclusivement liée à la capacité de l'État à créer les conditions d'une relative prospérité économique et à redistribuer les ressources matérielles contribuant au mieux vivre de la population.

Depuis la chute du régime de Ben Ali, la Tunisie connaît, à intervalle régulier, des mobilisations populaires dans les régions de l'intérieur du pays. Portée par les mêmes slogans qu'en 2010-2011 (emploi, dignité, liberté et développement), la contestation en appelle à « un État de justice, c'est-à-dire à un État qui respecte la dignité des citoyens quelle que soit leur origine sociale et régionale » (ICG, 2019). Autrement dit, ces mots d'ordre persistants associent « l'affirmation du droit à l'emploi à des exigences d'ordre moral : la mise en cause [...] des corrompus et le respect de la dignité due à tous les citoyens » (Camau, 2018, p. 233).

Parmi les mouvements de protestation récents de grande ampleur, celui de la zone pétrolière de Kamour dans le gouvernorat de Tataouine, au printemps 2017, illustre la demande d'État et de justice exprimée par les contestataires (Melliti, 2018, p. 28). Pendant deux mois, des milliers de jeunes chômeurs ont organisé dans ce gouvernorat des *sit-in* pour réclamer des emplois et le développement de la région. À la fin avril, des groupes de jeunes chômeurs ont convergé vers Kamour, principal point d'accès aux gisements pétroliers du Sud tunisien afin de bloquer la production et le transport du pétrole. Les protestataires revendiquent le droit des habitants de la région d'être recruté en priorité dans les entreprises pétrolières, ainsi que le reversement d'une partie des recettes pétrolières dans un fonds de développement régional (Gobe, 2018). Situé à 120 km de Tataouine, Kamour est ainsi devenu le lieu d'un emblématique *sit-in* mené par des diplômés chômeurs qui ont vu l'essentiel de leurs exigences satisfaites, à la suite de la signature d'un accord avec le gouvernement, sous les auspices de l'Union générale tunisienne du travail, la principale centrale syndicale du pays.

La Tunisie montre à quel point la demande d'État exprimée par les mouvements de protestation traduit à la fois un « désir d'État » et un « rejet d'État » (Belakhdar, 2015). Ce raisonnement vaut également pour l'Algérie et le Maroc, à cette différence près que le rejet de l'État exprimé par les marges a abouti, dans le cas tunisien, à des alternances politiques électorales qui ont permis aux islamistes d'Ennahda d'accéder au pouvoir en 2011, puis ont débouché, en 2019, sur le surgissement de la surprise électorale que constitue l'élection à la présidence de la République du très islamo-conservateur, Kaïs Saïed. Autrement dit, ni au Maroc ni en Algérie, tout au moins jusqu'en février 2019, les mobilisations locales n'ont pu changer d'échelle et prendre la forme d'un mouvement national de contestation multisectorielle.

L'Algérie et le Maroc, des marges entre désir et rejet d'État

En Algérie, au cours de cette première décennie du XXI^e siècle, les contestations « régionales » sont sorties de la Kabylie (Printemps berbère de 1980 et Printemps noir de 2001) (Tilmatine, 2017) pour se développer de manière durable au sein de villes du sud comme Ouargla ou Ghardaïa (Hadj-Moussa, 2019).

La demande d'État s'est exprimée dans ces mouvements à travers la revendication de droits moraux et d'exigences de reconnaissance (Bono et *al.*). Les mouvements de protestation étudiés en Algérie par Ratiba Hadj-Moussa (cf. *infra*) se déploient dans des zones géographiques où les populations locales se vivent comme abandonnées, méprisées, voire pillées par les autorités centrales et leurs

représentants. La sociologue donne, entre autres exemples, les diplômés chômeurs de Ouargla qui revendiquent, tout à la fois, un « emploi décent », ainsi que le droit pour les populations de la région de « bénéficier équitablement des retombées financières des hydrocarbures » et d'être associées « aux décisions locales ». Ces demandes expriment à la fois un désir d'autonomie, une dénonciation des notables locaux considérés comme étant largement inféodés au pouvoir central et une exigence d'intégration dans l'espace national, à égalité avec les autres régions. Ces chômeurs de Ouargla, qui ont créé au printemps 2011 le Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC), inscrivent leur protestation dans le cadre national, précisément pour échapper à l'accusation de régionalisme et de sédition. Ce collectif, qui a refusé toute reconnaissance officielle, a su organiser, dans les wilayas (départements) du sud algérien, des manifestations de plusieurs milliers de personnes faisant des « rassemblements dans la rue » et des « très grands *sit-in* » des composantes du « répertoire de l'action collective » en Algérie (cf. *infra*, Hadj-Moussa).

Quant aux exigences de justice vis-à-vis de l'État central dans le Mzab, également étudiées par Ratiba Hadj-Moussa, elles ont pris au fil des ans une dimension ethno-confessionnelle instrumentalisée tant par les autorités publiques que par les entrepreneurs de cause (Dufresne Aubertin, 2017).

Depuis les années 2000, les mobilisations qui se sont succédé jusqu'au surgissement du *hirak* en 2019, sont restées prisonnières « des géographies et de l'environnement institutionnel » (Baduel, 2019, p. 83). Les émeutes et d'autres mouvements de protestation, notamment ceux de 2011, à la suite des dynamiques révolutionnaires tunisienne et égyptienne, s'inscrivent davantage dans « une conjoncture routinière » (Baamara, 2016, p. 109) que dans une conjoncture politique fluide⁵. Les recherches de Layla Baamara (2012) portant sur la Coordination nationale pour le changement et la démocratie⁶ de janvier à juin 2011, ont montré la défiance de la population envers les organisations politiques ou de la société civile, fussent-elles de l'opposition. Les actions de ladite Coordination ont eu un impact mobilisateur faible, alors que dans le même temps, les protestations sectorielles se multipliaient.

Certaines caractéristiques des mouvements protestataires algériens se retrouvent au Maroc où les dynamiques institutionnelles décentralisatrices récentes ont engendré une crise des formes du clientélisme politique jusqu'alors dominante, crise qui, elle-même, a généré de nouvelles mobilisations, notamment celle du *hirak* du Rif, à partir de la fin du mois d'octobre 2016.

Ces contestations incitent, ces dernières années, certains chercheurs travaillant sur le Maroc à décentrer leur regard vers des villes moyennes et les zones rurales (Bennafla et Emperador Badimon 2011 ; Bogaert 2015 ; Bergh et Rossi Doria, 2015). Contrairement aux décennies précédentes, c'est loin des principales villes du pays que les populations d'une dizaine de villes moyennes, souvent des capitales de province liées à une industrie extractive (minière à Jerada et Khouribga ; halieutique à Al-Hoceima et Sidi Ifni ; agricole à Zagora) exigent que l'exploitation des ressources naturelles situées sur leur territoire se traduise par la création d'emplois locaux et des investissements, tant dans les infrastructures que dans les services publics.

C'est un type similaire de revendications qu'analysent Soraya El Kahlaoui et Konraad Bogaert (cf. *infra*) à travers le cas spécifique d'Imider, une commune rurale située dans la province de Tinghir au sud-est du Maroc, au sein de laquelle la population s'oppose à l'usage de l'eau fait par une société d'exploitation minière liée au holding royal, Al Mada (ex-ONA), symbole de l'intervention directe du monarque dans l'économie marocaine. Par-delà l'extraction accrue des ressources naturelles et la privatisation de terres collectives dans les zones rurales, c'est, selon les auteurs, le modèle économique néo-libéral promu par les institutions financières internationales qui, en heurtant de

⁵ C'est-à-dire, pour reprendre la définition de Michel Dobry (1986, p. 138), une « situation incertaine » « où différentes ressources, relativement cloisonnées les unes aux autres dans les conjonctures routinières viennent à être confrontées du fait des mobilisations et de la transformation corrélative des rapports entre les sites sociaux où ces ressources opèrent ».

⁶ Coalition oppositionnelle rassemblant des syndicats, des partis politiques, des associations et autres collectifs.

plein fouet l'« économie morale »⁷ villageoise, a rendu possible la multiplication des micro-mobilisations sur les territoires marginalisés du Maroc.

De manière générale, les difficultés structurelles pour promouvoir un développement sur l'ensemble du territoire national et l'absence de perspectives à la hauteur de ses espérances pour une jeunesse qui, de plus en plus fréquemment, accède à l'enseignement secondaire, voire supérieur, produisent un sentiment de frustration relative croissant (Desrues et García de Paredes, 2019).

David Goeury et Olivier Deau (cf. *infra*) articulent, dans leur compréhension des mouvements sociaux de certaines capitales de province, une analyse des aspirations de la jeunesse et de l'incapacité des autorités locales à y répondre avec une étude des recompositions des réseaux clientélistes consécutives à la stagnation économique, à l'impact des réformes institutionnelles (la régionalisation) et à l'évolution des luttes politiques au niveau national. Ils aboutissent à la conclusion que les réseaux en question qui pensaient pouvoir assoir leur légitimité en s'appuyant sur le processus de décentralisation dit de régionalisation avancée ont été court-circuité par le gouvernement qui s'est saisi de l'ampleur des protestations « dans un cadre de conflictualité entre majorité et opposition pour discréditer les élus locaux et renforcer son influence ». Ce faisant « la dynamique de pluralisation politique apparaît comme inachevée car renouvelant des rapports de dépendance entre centre et périphéries sans permettre l'affirmation de dynamiques locales à même de porter des politiques territoriales inclusives » (cf. *infra*, Goeury et Deau).

Les contributions axées sur les mobilisations des périphéries vont dans le sens de l'hypothèse des marges comme « force motrice » de changements sociopolitiques (cf. *infra*, Bennani-Chraïbi). Une lecture un peu pressée pourrait renvoyer aux dissidences du début du siècle quand le « danger » pour le pouvoir du sultan ou du colon provenait des tribus des « montagnes ». C'est faire fi des dynamiques historiques. Certes, les contestations se nourrissent des mémoires des protagonistes et de leurs entourages, mais il convient de garder à l'esprit, rappelle Mounia Bennani-Chraïbi (cf. *infra*), les évolutions qui travaillent les mouvements sociaux et qui font que les profils des contestataires, les centres de diffusion de la dissidence, ainsi que les répertoires d'action ou les coalitions ont connu des changements drastiques depuis la période coloniale.

Les diverses contributions présentées dans ce dossier spécial éclairent, à leur manière, des pans différents de la réalité des mouvements de protestation en Algérie et au Maroc. Elles interpellent les sciences sociales quant à leur capacité à produire des schèmes interprétatifs des mobilisations. Elles constituent également un appel à la multiplication et à l'approfondissement des recherches sur l'Algérie qui demeure, comme le note Karima Dirèche (cf. *infra*) « un des pays les moins connus du Maghreb ». Ces contributions le sont d'autant plus, qu'à rebours « des lectures normatives de la société algérienne », elles font ressortir les « capacités de mobilisation » de bon nombre d'acteurs sociaux algériens. Les « modèles compréhensifs de l'action sociale » (Dubet, 2017, p. 11) présentés dans ce numéro (théorie des cadres, frustrations relatives, approche structurale) n'ont pas la prétention de dévoiler l'énigme du moment et des lieux du surgissement des mobilisations (Dobry, 1995) ou *a fortiori* des scénarios prédisant l'avenir politique de l'Algérie.

Toutefois, les « scripts interprétatifs » (Dubet, 2017, p. 12) des mouvements sociaux exposés ici ont le mérite de décrire les dynamiques des contestations, les processus de déssectorisation, les conjonctures fluides et routinières, ainsi que la « modularisation du répertoire protestataire » (cf. *infra*, Bennani-Chraïbi). Ils donnent des clés de compréhension de la manière dont les situations et les événements sont travaillés par les collectifs et les individus. Ils ouvrent la voie à des travaux plus systématiques ayant vocation à penser, comme le préconisent Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule (2012, p. 792), les mouvements sociaux dans leurs dimensions micro, méso et macro.

⁷ C'est-à-dire pour reprendre les mots de James Scott (2018, p. 240), dans un fameux article traduit récemment en français, la « conception de la justice » de certains groupes sociaux « en matière de pratiques économiques et leur définition pratique de l'exploitation ». Sur l'économie morale au Maghreb, voir le dossier de recherche coordonné par Imed Melliti et Loïc Le Pape (2018).

Bibliographie

- ALLAL Amin, 2012, « Trajectoires révolutionnaires en Tunisie. Processus de radicalisation en Tunisie 2007-2011 », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5, 2012, p. 821-841.
- ARENDT Hannah, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, Folio, 1989.
- BAAMARA Layla, 2012, « (Més)aventures d'une coalition contestataire : le cas de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCd) en Algérie », *L'Année du Maghreb*, VIII, p. 161-179.
- BAAMARA Layla, 2016, « L'écart difficile aux routines contestataires dans les mobilisations algériennes de 2011 », in HAMED Choukri et JEANPIERRE Laurent (dir.), dossier « Révolutions et crises politiques : Maghreb/Machrek », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 211-212, 2016, p. 109-125.
- BADUEL Pierre-Robert, 2019, *Un temps insurrectionnel par comme les autres. La chute de Ben Ali et les printemps arabes*, Paris, Non Lieu.
- BELAKHDAR Naoual, 2015, « "L'éveil du Sud" ou quand la contestation vient de la marge. Une analyse du mouvement des chômeurs algériens », *Politique africaine*, n° 137, p. 27 à 48.
- BEN JELLOUL Mourad, « Contestations collectives et soulèvement du 17 décembre 2010. La révolte des quartiers populaires de Sidi Bouzid (Tunisie) », *Les Cahiers d'EMAM*, n° 22, p. 71-115.
- BENNANI-CHRAÏBI Mounia et FILLIEULE Olivier (dir.), 2003, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- BENNANI-CHRAÏBI Mounia et FILLIEULE Olivier (dir.), 2012, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires. Retour sur les révoltes arabes », *Revue française de science politique*, 62 (5-6), p. 767-796.
- BENNANI-CHRAÏBI et JEGHLALY Mohamed 2012, La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca. *Revue française de science politique*, 62 (5-6), p. 867-894.
- BOGAERT Koenraad, 2015, « The revolt of small towns: the meaning of Morocco's history and the geography of social protests », *Review of African Political Economy*, vol. 42, n° 143, p. 124-140.
- BENNAFLA Karine et MONTSERRAT EMPERADOR Badimón, 2011, « Movilizaciones periféricas en Marruecos : los casos de las ciudades de Sidi Ifni y Buarfa », in DESRUES Thierry et HERNANDO DE LARRAMENDI Miguel, *Mohamed VI. Política y cambio social en Marruecos*, Córdoba, Almuzara, p. 236-273.
- BERGH Sylvia et Daniele ROSSI-DORIA, 2015, « Plus ça Change ? Observing the Dynamics of Morocco's 'Arab Spring' in the High Atlas », *Mediterranean Politics*, 20:2, p. 198-216.
- BONO Irene, HIBOU Béatrice, HAMZA Meddeb et TOZY Mohamed, 2015, *L'État d'injustice au Maghreb. Maroc et Tunisie*, Paris, Karthala.
- CAMAU Michel, 1987, « État, espace public et développement. Le cas tunisien », in EL MALKI Habib et SANTUCCI Jean Claude, *État et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, p. 67-78.
- CAMAU Michel, 2011, « La disgrâce du chef. Mobilisations populaires arabes et crise du leadership », *Mouvements*, vol. 2, n° 66, p. 22-29.
- CAMAU Michel, 2018, *L'exception tunisienne. Variations sur un mythe*, Paris-Tunis, Karthala.
- HAZEL François, 2002, « La place de la mobilisation dans une révolution inattendue : l'effondrement de l'Allemagne de l'Est », *L'Année sociologique*, vol. 52, p. 183-216.
- CHOUIKHA Larbi et GOBE Éric, 2015, *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*, Paris, Coll. Repères, La Découverte.
- CHOUIKHA Larbi et GEISSER Vincent, 2010, « Retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit », *L'Année du Maghreb*, VI, p. 415-426.
- DESRUES et GARCIA DE PAREDES, 2019, « Political and civic participation of young people in North Africa : behaviours, discourses and opinions », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, 26, p. 1-22. <<https://doi.org/10.15366/reim2019.26.001>>.

- DESRUES, 2012, « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections ». *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012, p. 359-389.
- DESRUES Thierry, 2018, « Le Maroc en 2017 : Gouverner la “Monarchie exécutive” ou les logiques de l'autoritarisme », *L'Année du Maghreb*, 19, p. 211-232.
- DOBRY Michel, 1986, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris : Presses de Sciences Po.
- DOBRY Michel, 1995, « Les causalités de l'improbable et du probable : Notes à propos des manifestations de 1989 en Europe centrale et orientale », *Cultures & Conflits* <<http://journals.openedition.org/conflits/322>>.
- DRIS Cherif, 2016, « Algérie politique 2015 : mise à la retraite du général Médiène et restructuration du DRS », *L'Année du Maghreb*, 15, p. 185-202.
- DRIS Cherif, 2017, « Algérie 2016 : Révision constitutionnelle sur fond de normalisation de l'impunité », *L'Année du Maghreb*, 17, p. 245-256.
- DUBET, 2017, « Frustrations relatives et individualisation des inégalités », *Revue l'OFCE*, vol. 1 n° 150, p. 11-26
- DUFRESNE Aubertin Laurence, 2017, « Revendications morales et politiques d'une révolte. Les émeutes du Mzab en Algérie (2013-2015) », *L'Année du Maghreb*, 16, 2017, p. 209-222.
- GANA Alia, 2018, « Protestations et action collective en milieu agricole et rural. Enjeux et paradoxes du processus de changement politique en Tunisie », in ALLAL Amin et GEISSER Vincent (dir.), *Tunisie au présent : une démocratisation au-dessus de tout soupçon*, Paris, CNRS Editions, p. 57-72.
- GOBE, 2018, « La Tunisie en 2017 : impotence de l'État et tentations autoritaires », *L'Année du Maghreb*, 19, p. 235-256.
- HMED Choukri, 2019, *Des barricades et des urnes. Sociologie des situations et des issues révolutionnaires en Tunisie -2010-2016*, HDR, Paris, EHESS/ENS, vol. 2.
- ICG (International Crisis Group), 2019, *Décentralisation en Tunisie : consolider la démocratie sans affaiblir l'Etat*, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord, n° 198, 26 mars 2019.
- HARTOG François, 2015, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences*, Paris, Le Seuil, Points histoire.
- KOSELLECK Reinhart, 2016, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS.
- LAHMAR Mouldi (dir.), *La révolution tunisienne. L'étincelle locale sous le microscope des sciences humaines* (en arabe), Markaz al-arabi li-l-abhâth wa dirasat al-siyasiyât, Beyrouth, 2014.
- LEVEAU Rémy et HAMMOUDI Abdallah (dir.), 2002, *Monarchies arabes. Transitions et dérives dynastiques*, Paris, Les études de La documentation Française.
- MELLITI Imed, 2018, « Introduction », in MELLITI Imed et MOUSSA Hayet (dir.), 2018, *Quand les jeunes parlent d'injustice, Expériences, registres et mots en Tunisie*, Paris, L'Harmattan, p. 27-43.
- MELLITI Imed et LE PAPE Loïc, 2018, « Introduction au dossier : Économies morales », *L'Année du Maghreb*, 18, p. 11-17.
- SCOTT James C., 2018, « L'économie morale des paysans », in GRABER Frédéric et LOCHER Fabien (dir.), *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, Paris, Éditions Amsterdam, p. 237-259.
- SERRES Thomas, 2014, « En attendant Bouteflika. Le président et la crise de sens en Algérie », *L'Année du Maghreb*, 10, 2014, p. 59-75.
- THIEUX Laurence, 2018, « Sociedad civil y cambio político y social en Argelia: evolución de discursos y estrategias », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, 25, p. 79-92.
- TILMATINE Mohand, 2017, « Des revendications linguistiques aux projets d'autodétermination: le cas de la Kabylie (Algérie) », in TILMATINE Mohand et DESRUES Thierry (dir.), *Les revendications amazighes dans la tourmente des « printemps arabes » : Trajectoires historiques et évolutions récentes des mouvements identitaires en Afrique du Nord*, Rabat, Centre Jacques-Berque, p. 125-159, <<https://books.openedition.org/cjb/1359>>.
- TILLY Charles, 1993, *Les révolutions européennes, 1492-1992*, Paris, Seuil, Coll. Faire l'Europe.

VAIREL Frédéric, 2014, *Politique et mouvements sociaux au Maroc : la révolution désamorcée*, Les Presses de Science Po, 2014.

VEYNE Paul, 1979, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, Coll. Points.